

CARHAIX-PLOUGUER

- CONSULTATION PUBLIQUE -

Inventaire des zones humides

Les zones humides, milieux déclarés d'intérêt général depuis 1992, jouent des rôles très importants à différents niveaux : dépollution des eaux (dénitrification, rétention des micropolluants et des matières en suspension...), régulation des débits des cours d'eau (rôle d'éponge : prévention du risque inondation en période de fortes pluies et diminution des étiages en période de sécheresse), sauvegarde de la biodiversité (de nombreuses espèces animales et végétales dépendent des zones humides), support de production agricole (pâturage et production de fourrage sur les prairies humides notamment pour la production laitière), lutte contre l'effet de serre (piégeage du CO2 sous forme de bois et de tourbe), composantes importantes des paysages et de l'identité locale du territoire (tourbières, prairies à joncs,...), support de nombreuses activités de loisirs (la pêche, la chasse, la promenade, ...) et support très intéressant pour l'éducation des plus jeunes à l'environnement.

Leur connaissance précise et leur préservation s'imposent donc comme des priorités pour la protection de l'environnement local et notamment pour la bonne gestion intégrée de l'eau.

Fort de ce constat, le conseil municipal de CARHAIX-PLOUGUER a confié la réalisation de l'inventaire des zones humides à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA), l'objectif étant de réaliser un inventaire exhaustif et précis de ces zones sur la commune, de les identifier, de les délimiter, de les caractériser et d'évaluer leurs fonctionnalités.

Tout au long de la démarche d'inventaire et conformément à la méthodologie validée la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Aulne, l'accent est mis sur la concertation avec l'ensemble des acteurs de la commune.

Ainsi le comité de suivi technique communal composé de représentants du conseil municipal, des services de l'Etat, des agriculteurs, des propriétaires fonciers et des associations s'est réuni pour la première fois le 16 octobre 2014 afin de valider la cartographie des zones à prospecter sur la commune. Ce comité de suivi technique, espace d'échanges des connaissances locales, a pour rôle de valider chaque étape de l'inventaire en permettant une appropriation locale des résultats des expertises.

Les expertises de terrain ont été menées par le bureau d'études DCI Environnement et ont permis d'établir la cartographie provisoire des zones humides de la commune, cartographie qui a été présentée au comité de suivi technique communal le 15 janvier 2015.

Cette cartographie va à présent être soumise à une **consultation publique du 23 février au 27 mars 2015**. Dans ce cadre, l'ensemble des éléments produits par le bureau d'études sera consultable au **Service Urbanisme** et un registre permettra à chacun d'y formuler ses éventuelles observations du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**.

A l'issue de cette consultation, les observations seront prises en compte par le comité de suivi technique afin d'apporter d'éventuelles corrections à la cartographie suite à un retour sur le terrain avec les intéressés pour vérifier le respect des critères d'identification des zones humides, définis par les arrêtés interministériels du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009.

D'autre part, pendant la période de consultation publique, les internautes de la commune ont la possibilité de visualiser cette cartographie depuis chez eux. Pour cela, il suffit de se rendre à l'adresse internet suivante : <https://epaga.dyndns.org/echange> en indiquant l'**identifiant CARHAIX** suivi du **mot de passe AULNEIZH**. (Bien veiller à inscrire l'identifiant et le mot de passe en lettres majuscules sans espace ; ne pas tenir compte d'un éventuel message de sécurité du logiciel de navigation internet.)